

## MUTATIONS INTER ET INTRA ACADEMIQUES

Vous êtes Titulaire et vous envisagez de changer d'académie cette année ou dans un futur proche.

### 3 dates et 3 lieux au choix pour les titulaires :

- Lundi 15 novembre à Cergy, demande à faire à la Rectrice vendredi 15/10 au plus tard
- Mardi 16 novembre à Evry, demande à faire à la Rectrice vendredi 15/10 au plus tard
- Jeudi 25 novembre à Trappes, demande à faire à la Rectrice vendredi 22/10 au plus tard

### Deux dates et deux modalités pour les stagiaires :

- Mardi 23 après-midi en amphi à Nanterre pour les stagiaires d'Orsay et de Nanterre
- Un jour et une modalité encore à définir pour les stagiaires d'Evry

Ces stages sont organisés par le **SNEP-FSU** pour vous aider à comprendre comment fonctionne le mouvement des enseignants pour les phases inter et intra-académique (certains choix pour la phase intra sont à faire dès le mouvement inter académique).

### Quoi faire en attendant !

- Prenez le temps de vous occuper de votre mutation sans laisser les autres le faire pour vous.
- En attendant la parution de la circulaire, allez lire celle de l'an passé afin de vous préparer. Le barème et les règles devraient rester identiques, seules les dates du calendrier seront légèrement différentes. De plus, la date de prise en compte d'un mariage ou d'un pacs, devrait être le 31/08/2021.
- Allez aussi consulter les informations sur les mouvements précédents.
- De 9h30 à 12h30 le stage sera ouvert à tous syndiqués et non syndiqués (quelque soit le département d'exercice)
- L'après-midi - 12h30 à 17h30 - sera réservé aux entretiens individuels pour les collègues à jour de leur cotisation

<b>CALENDRIER prévisionnel</b>
--------------------------------

- Parution de la note de service vers le 4 novembre
- Ouverture du serveur vers le mardi 9 novembre
- Fermeture du serveur vers le mardi 30 novembre
- Retour des accusés de réception vers le lundi 6 décembre (dates à vérifier)

**N'ATTENDEZ PAS POUR RASSEMBLER LES PIÈCES QUI VOUS SERONT DEMANDÉES !**

**Vous pouvez d'ors et déjà nous les envoyer pour vérification à :**

[corpo-versailles@snefsu.net](mailto:corpo-versailles@snefsu.net)

**Dans le prochain mail, nous vous enverrons un fichier simplifié pour nous envoyer vos projets de mutation.**

**LA LOI DE « TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE » =**

**DESTRUCTION de la fonction publique (Loi du 6 août 2019)**

Celle-ci a provoqué la disparition d'un véritable examen paritaire des opérations de mutation l'an passé et pour cette année de l'examen paritaire des opérations de promotion. Pour en savoir plus : [Site de la FSU](#)

Cela ne permettra plus les corrections et améliorations faites chaque année (pour mémoire plus de 100 corrections rien que pour les barèmes du mouvement inter).

Nous vous proposons d'écrire à la Rectrice et au Ministre sous couvert de votre chef d'établissement (en nous-envoyant le double de votre courrier), pour réclamer le maintien d'un examen paritaire complet de l'ensemble des opérations de gestions concernant nos carrières afin de préserver l'équité de traitement pour l'ensemble des personnels et permettre le meilleur traitement pour chacun d'entre eux.

*Les commissaires paritaires du SNEP-FSU Versailles*